

Nous souhaitons vous rappeler qu'il est de la responsabilité parentale de notifier à la fois le personnel de l'école et celui du service de garde en cas d'absence de leur enfant.

Il se peut que la secrétaire, l'enseignante et les éducatrices du service de garde n'aient pas l'occasion de communiquer entre elles. Par conséquent, il est de la responsabilité des parents de contacter le secrétariat de l'école ainsi que le service de garde afin de les informer de l'absence de leur enfant.



Le Portail Parent (Mozaïk) offre une méthode rapide pour informer l'école de l'absence de votre enfant. En utilisant cette plateforme, vous notifiez simultanément l'enseignant(e) et la secrétaire de l'école d'un simple clic. Il ne vous reste alors qu'à contacter le service de garde pour les informer de l'absence de votre enfant.

C'est simple, c'est rapide et c'est efficace!

Voici les étapes à suivre en cas d'absence de votre enfant :

- Enregistrer l'absence de votre enfant dans Mozaïk Parent.
- Contacter le secrétariat de l'école.
- Joindre le service de garde.

Votre collaboration est essentielle pour garantir le bon fonctionnement des opérations administratives et assurer la sécurité des enfants.



La sécurité de nos élèves est notre priorité!

AV.